

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	17
<i>Représentés :</i>	6
<i>Absents :</i>	-
<i>Ayant pris part au vote :</i>	23

Séance publique du 02 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Présents :

Mmes Dominique BLAISE, Mme Arlette CARRIE, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Régine de RODAT, Francine TEISSIER, Huguette THERON CANUT ;
MM. Francis AZAM, M. Daniel BOUSQUET, Francis LAVAL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

Mme Marie-Louise CARLES (procuration à Mme Sylvie LOPEZ)
Mme Valérie MARJAC (procuration à Mme Régine de RODAT)
M. Michel PELLETIER (procuration à M. Martial VIALARET)
M. Brice DELMAS (procuration à Mme Ghislaine CRAYSSAC)
M. Marc HENRY-VIEL (procuration à Mme Francine TEISSIER)
M. Marc ROUANET (procuration à Mme Françoise GALEOTE)

Secrétaire de séance :

M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30 minutes.

En ouverture de la séance, madame le maire doit solliciter l'accord de l'Assemblée délibérante pour inscrire à l'ordre du jour 1 dossier supplémentaire :

- Vente d'un camion;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour de ces dossiers supplémentaires.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants l'adjonction à l'ordre du jour de ce dossier.

1. Administration de l'Assemblée délibérante

A. Élection du secrétaire de séance

M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance

B. Adoption du compte-rendu du Conseil du 24 mai 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2018 est présenté aux conseillers municipaux pour adoption.

Il est adopté à l'unanimité.

2. Actes de gestion du maire

Madame le maire présente les décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir :

Décisions	Dates	Objets
Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la :		
DIA2018016	22/05/18	Vente MENDOZA au profit M CAYRAC Mme BOYER
DIA2018017	30/05/18	Cession gratuite de Sud Massif Central Habitat au profit SOULIE M.Paule
DIA2018018	30/05/18	Cession gratuite Sud Massif Central Habitat au profit GOMBERT Michel
DIA2018020	11/06/18	Vente SCI IMAC au profit de la SCI La Maison des Paysans
Signature de marchés publics		
DEC2018019	07/06/18	agrandissement groupe scolaire - phase II
DEC2018021	14/06/18	mission maîtrise d'oeuvre pour le DOJO
DEC2018022	25/06/18	Programme Voirie

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'exercice de la délégation qu'il a consentie au maire.

3. Modification du plan de financement relatif à la rénovation de la chaussée et des trottoirs Rue de Ruffarenc et Impasse de Linars, dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR 2018

DL20180701

Par courrier en date du 2 mai 2018, M. le Préfet du Département de l'Aveyron a informé la Collectivité que l'opération d'investissement relatif à la rénovation de la chaussée et des trottoirs Rue de Ruffarenc et Impasse de Linars est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018.

La subvention susceptible de nous être allouée s'élève à 25 000,00 €, soit 25 % du coût des travaux.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le plan de financement définitif de cette opération :

Dépenses HT		Recettes HT	
Rénovation revêtement Rue de Ruffarenc & passage de Linars	100 000,00 €	DETR 2018 (25 %)	25 000,00 €
		Fonds propres (75 %)	75 000,00 €
TOTAL :	100 000,00 €	TOTAL :	100 000,00 €

Le Conseil municipal est invité à valider le nouveau plan de financement et à autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 25 000,00 € pour la rénovation de la chaussée et des trottoirs Rue de Ruffarenc et Impasse de Linars.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valide la modification du plan de financement relatif à la rénovation de la chaussée et des trottoirs Rue de Ruffarenc et Impasse de Linars ;

- Autorise madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention d'un montant de 25 000,00 € au titre de la DETR 2018 ;
- Autorise madame le maire à entreprendre et signer toutes les démarches nécessaires.

4. Modification du plan de financement relatif à la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR 2018

DL20180702

Par courrier en date du 2 mai 2018, M. le Préfet du Département de l'Aveyron a informé la Collectivité que l'opération d'investissement relatif à la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018.

La subvention susceptible de nous être allouée s'élève à 6 225,75,00 €, soit 25 % du coût des travaux éligibles.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le plan de financement définitif de cette opération :

Dépenses HT		Recettes HT	
Reconstruction du mur	24 903,00 €	DETR 2018 (25 %)	6 225,75 €
		Fonds propres (75 %)	18 677,25 €
TOTAL :	24 903,00 €	TOTAL :	24 903,00 €

Le Conseil municipal est invité à valider le nouveau plan de financement et à autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 6 225,75 € pour la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valide la modification du plan de financement relatif à la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline;
- Autorise madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention d'un montant de 6 225,75 € au titre de la DETR 2018 ;
- Autorise madame le maire à entreprendre et signer toutes les démarches nécessaires.

5. Signature de l'avenant n° 15 à la convention avec l'Ecole Privée « les Grillons »

DL20180703

Un avenant règle les relations entre la Commune et l'école privée des Grillons en fixant la participation financière de la collectivité au fonctionnement de l'établissement scolaire privé.

Cet établissement accueille 30 élèves en primaire et 28 en maternelle dont les parents sont domiciliés sur la Commune.

La participation de la Commune s'élève à 220.95 € / enfant en primaire et à 942.99 € / enfant en maternelle, soit une subvention annuelle de 33 033,00 €. Les crédits budgétaires correspondants sont ouverts au budget primitif 2018 de la Commune.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 15 à la convention avec l'école privée des Grillons.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°15 à la convention liant la Commune avec l'école privée « Les Grillons ».

6. Demande de garantie d'emprunt par Rodez Agglo Habitat pour la construction de 15 logements en VEFA « le Petit Nice » à Olemps

DL20180704

L'Office Public de l'Habitat de Rodez sollicite la Commune d'Olemps pour l'obtention d'une garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 15 logements situés Rue des Lauriers (opération LE PETIT NICE).

Le montant des sommes à garantir s'élève à 1.185.000,00 €. **La Commune garantit 50 %, soit 592.500,00 €**, le reste étant garanti par Rodez Agglomération.

Pour information, les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôt et Consignations sont les suivantes :

Offre de la Caisse des Dépôts & Consignations				
Lignes de prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montants	271.000,00 €	114.000,00 €	540.000,00 €	260.000,00 €
Commission d'instruction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
TEG de la ligne de prêt	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Équivalent	Équivalent	Équivalent	Équivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

Suite à cette opération le total des emprunts garantis par la commune d'Olemps sera de 6 683 634,64€, répartis comme suit :

Bénéficiaire	Opération	Tranche	Nb logements	Prêteur	Garantie OLEMP5			CRD	%
					Montant du prêt	montant garanti	quotité		
RODEZ AGGLO HABITAT	Les jardins de Leia	1	18	CDC	1 650 000	825 000	50%	793 447,87	
		2	18	CDC	1 854 000	927 000	50%	909 874,66	
		3	13	CDC	1 300 000	650 000	50%	637 812,11	
	Le Petit Nice		15	CDC	1 185 000	592 500	50%	592 500,00	
Total Rodez Agglo Habitat					5 989 000	2 994 500		2 933 634,64	44%
SCI 2A2S	La Caravelle 1		7	Crédit Foncier	900 000	900 000	100%	900 000,00	
	Le Hammeau		10	Crédit Foncier	1 370 000	1 370 000	100%	1 370 000,00	
	Le Hammeau		2	Banque Postale	280 000	280 000	100%	280 000,00	
	Le Hammeau		9	Banque Postale	1 200 000	1 200 000	100%	1 200 000,00	
Total SCI 2A2S					3 750 000	3 750 000		3 750 000,00	56%
TOTAL GENERAL					9 739 000	6 744 500		6 683 634,64	100%

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 20 voix pour, valide la garantie d'emprunt.

7. Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables

DL20180705

Mme Le Maire expose que la Trésorerie Principale de Rodez nous a transmis une liste de recettes irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Le conseil municipal est invité à se prononcer et à autoriser Madame le Maire à passer les écritures comptables correspondantes

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à :

- Admettre en non-valeur les recettes pour un montant de 57,80€
- Passer les écritures comptables nécessaires au budget de la commune.

8. Plan de désherbage des collections de la médiathèque municipale pour l'exercice 2018

DL20180706

Les conseillers municipaux sont informés qu'il convient d'adopter le plan annuel de désherbage des collections de la médiathèque municipale.

Procédure réglementaire stricte, le désherbage consiste en le retrait des collections des ouvrages ayant atteint la limite d'âge en terme d'état physique (saletés, reliures abîmées,...), d'obsolescence des informations, ou qui sont peu empruntés. Il est par conséquent proposé leur retrait de la collection publique suivi de leur destruction.

Une liste exhaustive est établie par le personnel de la médiathèque : pour l'année 2018, cette procédure concerne 386 ouvrages.

Le conseil municipal est invité à donner son aval au plan de désherbage de l'année 2018.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide le plan de désherbage 2018 des collections de la bibliothèque municipale.

*Mme Huguette THERON CANUT demande s'il n'est pas possible de donner ces livres à des associations.
Mme Sylvie LOPEZ répond que non car ils sont en très mauvais état (pages manquantes, déchirées...)*

9. Renouvellement de la convention de mise à disposition gracieuse de la salle du Conseil Municipale au SYDOM

DL20180707

En 2003, une convention de mise à disposition gracieuse de la salle du conseil municipal a été signée avec le SYDOM pour les réunions du Comité Syndical et toute réunion nécessitant une salle de grande capacité.

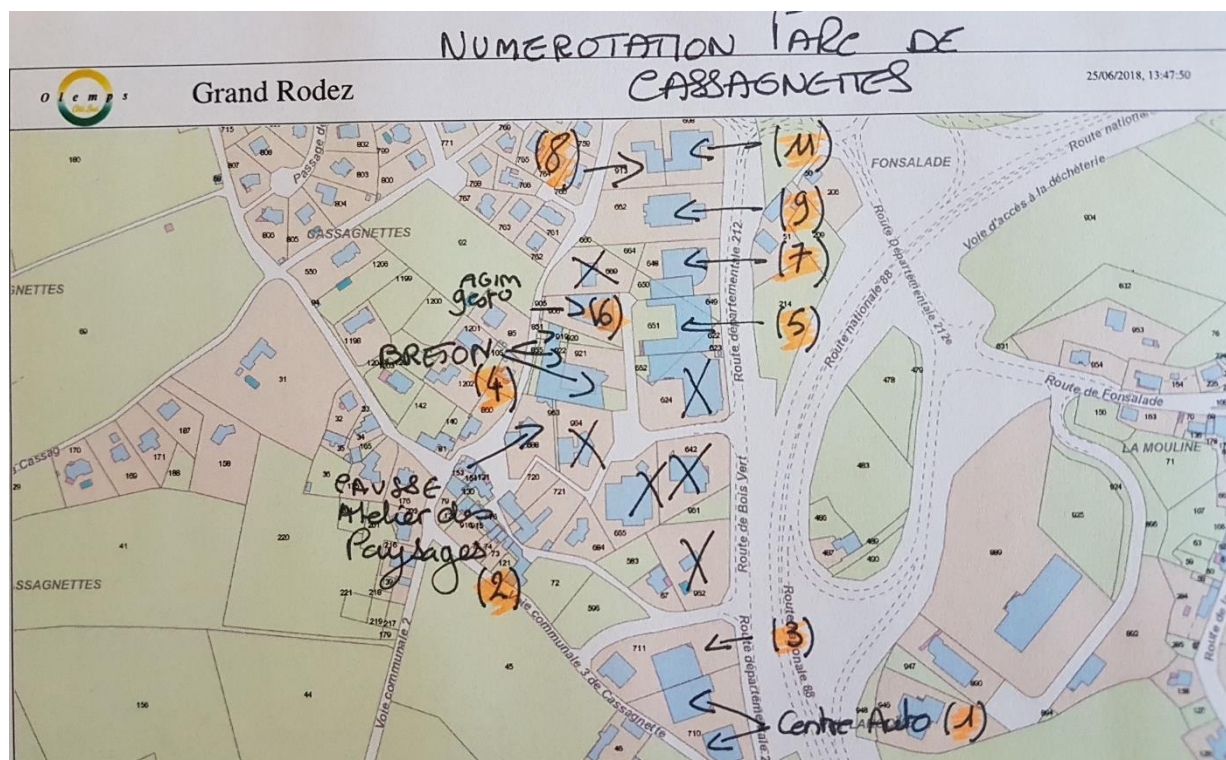
La convention, d'une durée de 15 ans, est arrivée à échéance. Il vous est proposé de la renouveler pour une durée de 2 ans.

Le conseil municipal est invité à se prononcer et à autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SYDOM.

10. Numérotation Parc « Les Cassagnettes »

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la numérotation du parc « Les Cassagnettes »



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la numérotation du parc « Les Cassagnettes »

La délibération n'a pas été prise, suite à une erreur dans la numérotation.

11. Signature de l'avenant n° 4 à la convention du programme d'intérêt général « habitat indigne, précarité énergétique, adaptation des logements au vieillissement et au handicap » de Rodez Agglomération

DL20180709

Depuis le 1er septembre 2013, un programme d'intérêt général (PIG) « habitat indigne, précarité énergétique, adaptation des logements au vieillissement et au handicap » est en cours sur la Commune d'Olemps.

Cette opération devait s'achever le 31 août 2018. Au terme de l'opération, la demande reste soutenue. Afin de ne pas stopper la dynamique de réhabilitation installée depuis 2013, il est proposé de proroger le PIG jusqu'au 31 décembre 2019.

Ces dispositions ont été intégrées dans l'avenant n°4 du PIG.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 4 au programme d'intérêt général (PIG) « habitat indigne, précarité énergétique, adaptation des logements au vieillissement et au handicap » de Rodez Agglomération.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention du programme d'intérêt général « habitat indigne, précarité énergétique, adaptation des logements au vieillissement et au handicap » de Rodez Agglomération.

12. Avis sur le projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

DL20180710

Les abords des monuments historiques protègent les immeubles qui forment avec ce monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Un périmètre de protection de 500m s'applique de plein droit en l'absence de périmètre délimité des abords conformément à l'article L621-30 du code du patrimoine.

La réalisation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Rodez agglomération récemment approuvé avait été conçue pour se substituer aux abords des monuments historiques. Ainsi, la DRAC a proposé, conformément à l'article L 621-31 du code du patrimoine, des Périmètres délimités des abords qui s'intègrent dans les limites du SPR et redéfinissent des contours plus adaptés au contexte paysager et patrimonial autour des monuments historiques.

En conséquence, au vu des projets de périmètres délimités des abords et de manière générale la commune n'a pas de remarque à formuler.

Le Conseil municipal est invité à :

- donner un avis favorable aux propositions de PDA ;
- autoriser Madame le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable aux propositions de PDA et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

13. Vente d'un camion et achat d'un véhicule

DL20180711

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le camion benne Renault Messenger immatriculé 1040 NZ 12 et de le remplacer par un véhicule léger d'occasion.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- vendre le camion et à signer les documents correspondants
- et acheter un véhicule léger d'occasion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.
